

INSCRIPTIONS SCOLAIRES – ECOLE PASTEUR

Année scolaire 2025-2026



MON ENFANT EST-IL CONCERNE ?

- ✓ Entrée en maternelle (enfants nés jusqu'au 31/12/2021)
Ecole obligatoire à partir de 3 ans – LOI n° 2019-791 du 26/07/2019 pour une école de la confiance
- ✓ Enfants arrivant sur la commune

1- PRE INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT

A envoyer par mail à jeunesse.petiteenfance@camphin-en-pevele.fr :

- ✓ Formulaire de pré-inscription (à demander par mail ou à retirer pendant les permanences ou à télécharger depuis le site de la commune)
- ✓ Livret de famille ou acte de naissance
- ✓ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ✓ Carnet de santé
- ✓ Certificat de radiation (si changement d'école)

Après avoir réuni tous vos documents, la mairie vous remettra une attestation de demande d'inscription.

- Pour les enfants Camphinois âgés de 3 ans, l'inscription définitive sera établie après validation de la directrice de l'école Pasteur.
- Pour les enfants Camphinois âgés de moins de 3 ans au 31 décembre 2025, la demande d'inscription sera étudiée par la commission jeunesse petite enfance qui se réunira courant du mois d'avril.
- Pour les enfants Non Camphinois une dérogation vous sera transmise après rencontre avec monsieur le maire et validation de la commission jeunesse petite enfance.

2- CREATION D'UN COMPTE MYPERISCHOOL



Quelques semaines avant l'arrivée de votre enfant à l'école, il sera nécessaire de créer un compte sur l'application MyPeriSchool (portail de gestion des activités périscolaires), vous pourrez ainsi l'inscrire à la garderie, cantine ou étude surveillée aux dates qui vous seront communiquées.

CONTACT :
03.20.41.42.82

jeunesse.petiteenfance@camphin-en-pevele.fr



Mairie de Camphin en Pévèle
8 Place de l'église
59780 CAMPHIN EN PEVELE